

# RELEVÉ DE DÉCISION

## TABLE DES MATIÈRES

TEMPS DE RÉUNION .....	1
INTRODUCTION .....	1
ADMINISTRATION ET PROJETS .....	2
ÉTUDE DES BESOINS .....	5
BUDGETS PRÉVISIONNELS .....	7
9 <sup>ème</sup> COPIL .....	8
ÉCHANGES ET DÉCISIONS .....	9
ANNEXE .....	11

## TEMPS DE RÉUNION

- Début : 09h05
- Fin : 12h10

## INTRODUCTION

Bernard MAMAN souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et les remercie de leur présence. Il indique que Christophe LOMBARD rejoindra la réunion un peu plus tard pour présenter un sujet. Le 14 novembre 2022, le 8<sup>ème</sup> Comité de Pilotage (COPIL) accueillait un nouveau membre qu'est le Département des Alpes de Haute-Provence. La mutualisation du GEO SI Routier est un franc succès, qui marque, à l'évidence, la première étape d'un partenariat qui tend à grandir.

## ADMINISTRATION ET PROJETS

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ Les montées de version des 12 derniers mois :
  - ❖ L'optimisation et l'extension des ressources d'hébergement pour répondre aux besoins grandissants du dispositif et notamment l'intégration du Département des Alpes de Haute-Provence ;
  - ❖ La mise à niveau du système d'exploitation de la console d'administration pour la moderniser ;
  - ❖ La montée de version du système de gestion de contenu pour pallier des vulnérabilités ;
  - ❖ La mise à niveau de la base de données pour pallier des vulnérabilités ;
  - ❖ L'installation d'un nouveau système de gestion de base de données ;
  - ❖ L'activation des licences mobiles ;
  - ❖ La montée de version du GEO Générateur et des GEO Solutions ;
  - ❖ Les nombreuses mises à niveau d'Oxalis, du GNAU ainsi que du Proxy PLAT'AU ;
  - ❖ Les montées de version du GEO SI Routier.
  
- ✓ L'état des lieux de l'avancement des projets conformément à la feuille de route 2023 validée au 8<sup>ème</sup> COPIL :
  - ❖ Mutualisation du GEO SI Routier avec le Département des Alpes de Haute-Provence :
    - Le passage en production du SI Routier mutualisé a été effectuée selon les délais impartis ;
    - La stabilisation totale de la plateforme au 1<sup>er</sup> trimestre comme prévu ;
    - Le déploiement des interfaces a été décalé dans le temps par un avis conjoint des deux départements au dernier trimestre pour AREO et Littéralis et l'année prochaine pour Traf'X ;
  - ❖ Mise en œuvre de GEO Key :
    - Le transfert de compétence, offert aux référents territoriaux, a été effectué ;
    - L'application d'Observatoire Social Départemental est développée dans sa première version et passera en production en janvier 2024 ;
    - Le maquetage de l'application Portrait des Territoires est terminé ;
  - ❖ Lancement du groupe de travail Responsabilités et Sécurité ;
  - ❖ Mise en œuvre du module Profil en long :
    - Les licences ont été activées ;
    - La récupération du modèle numérique de terrain est en cours afin de pouvoir l'intégrer et mettre en place ce module, sur nos données, avant la fin de l'année.
  
- ✓ L'avancement des projets depuis un an :
  - ❖ Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme et du foncier (GNAU) :
    - L'homologation du téléservice le 9 janvier 2023 ;
    - L'application des pénalités à hauteur de 10 300 € ;
    - La négociation de l'offre du pack sérénité pour ces deux prochaines années pour un montant de 6 744 € HT ;
    - La stabilisation du GNAU grâce à l'installation des version 3.5 et 3.6 ;
    - Il reste quelques difficultés mais relevant davantage de l'amélioration de la solution que d'anomalies ;
  - ❖ Les orthophotographies 2021 et 2022, respectivement du Département des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes, sont en cours d'extraction pour intégration ;

- ❖ Les applications mobiles :
  - L'activation des licences mobiles : GEO Mobilité et GEO AC et ANC mobiles ;
  - Le déploiement et le test des applications GEO AC et ANC mobiles ;
  - Les adaptations spécifiques des applications pour répondre aux besoins locaux ;
  - La génération d'une application mobile transversale, regroupant gestion des déchets, des compteurs d'eau et le contrôle ANC, est en cours de mise en œuvre ;
- ❖ Le site Grand Public :
  - La refonte du site Grand Public visant à modifier l'ergonomie et éventuellement la charte graphique est en cours ;
  - La carte interactive va être remplacée définitivement par quatre cartes thématiques (urbanisme, services et équipements, gestion des déchets et autres thématiques) ;
- ❖ L'intégration des données cadastrales 2023 :
  - Elle est effective et recettée en pré-production depuis le 19 septembre 2023 ;
  - Le passage en production sur chaque technologie (GEO et Oxalis) est en cours de planification avec Operis ;
  - Moins d'une dizaine d'actes d'engagement sont en attente sur le territoire.
- ❖ Les états de sommes dues pour l'exercice 2023 sont en cours de réalisation mais il y aura certainement une seconde vague de titres d'ici la fin de l'année, notamment pour les mises en œuvre des interfaces entre le GEO SI Routier et AREO ainsi que Littéralis qui débutent à l'automne ;
- ❖ L'ANCT impose l'affichage de la charte sur le site institutionnel de l'EPCI pour donner suite à la sollicitation des communes de dépublier les BAL et laisser la main aux référents de territoires pour publier les adresses sur la BAN ;
- ❖ La Région SUD - Provence-Alpes-Côte d'Azur a lancé sa plateforme Connaissance des Territoires :
  - La première réunion territoriale du 15 juin 2023 à Briançon a permis de présenter le projet aux acteurs locaux et de conduire une étude des besoins sous forme d'atelier ;
  - Il s'articule autour d'une charte d'adhésion fixant le cadre du partenariat mais dont le contenu est vide, car à coconstruire en fonction des besoins en territoire ;
  - Le périmètre des données en jeu est plus large que l'information géographique, notamment d'indicateurs territoriaux précieux pour les observatoires que la Région a ou projette de lancer, notamment dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) ;
  - Il semble judicieux que l'équipe GéoMAS ainsi que les chargés d'aménagement et/ou de développement économique suivent de près ce projet et participent activement à ces travaux afin que les projets et la feuille de route retenus soient en adéquation avec le contexte, les besoins ainsi que les contraintes du territoire ;
- ❖ Le site AlpesRando :
  - L'évolution par la refonte totale du site et de l'agrégateur fonctionnel en agrégateur de données ;
  - La modernisation du site via la mise à niveau de Geotrek Rando en version 3
  - Le développement des activités de pleine nature ;
  - La clarification des usages et des rôles de chaque partenaire dans le cadre d'une nouvelle convention ;

- La stabilisation de la plateforme, notamment par la reprise globale du référentiel de tronçons ;
- ❖ Les observatoires :
  - Développement de l'Observatoire Social Départemental compilant des tableaux de bords d'indicateurs en interaction sur de nombreuses thématiques, notamment du Schéma Départemental Unique des Solidarités (SDUS) ;
  - Développement d'une application Portrait des Territoires compilant les données de références de chaque territoire (INSEE, DRESS, etc.).

## ÉTUDE DES BESOINS

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ Les demandes officielles réceptionnées cette année :
  - ❖ 5 janvier 2023 : Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon (SMADESEP) souhaite adhérer à GéoMAS ;
  - ❖ 15 mai 2023 :
    - Le Département des Alpes de Haute-Provence souhaite élargir son périmètre d'adhésion à la transversalité ;
    - Le Département des Alpes de Haute-Provence, l'Entente SIG (04) et Durance-Lubéron-Verdon Agglomération sollicite le Département des Hautes-Alpes afin de mener une étude conjointe pour la mutualisation de ces deux dispositifs ;
    - Le Département des Alpes de Haute-Provence souhaite également que le Département des Hautes-Alpes mène une réflexion globale pour l'intégration de l'ensemble des EPCI et Communes restantes des Alpes de Haute-Provence à GéoMAS ;
  - ❖ Dans le cas d'une validation du Comité de Pilotage de GéoMAS, l'étude globale serait réalisée entre le 20 novembre 2023 et le 15 mai 2024 avec une restitution prévue dans le cadre de Comités Technique et de Pilotage exceptionnels avant le 30 juin 2024 ;
  - ❖ L'étude serait divisée en 4 scénarios correspondant à chacune des demandes, regroupant les acteurs concernés, et déclinés en sous-scénarios sur les axes suivants :
    - Techniques
    - Administratifs (convention, règlements, etc.)
    - Organisationnels
    - Fonctionnels (ressources humaines)
    - Financiers
    - Décisionnels (gouvernance)
- ✓ Le projet de mutualisation du cadastre solaire à la demande de la Communauté de Communes du Pays des Écrins :
  - ❖ La société Cythelia Energy a le monopole de ce marché en France ;
  - ❖ Une présentation technique, comprenant la solution Archelios MAP, a été assurée par Quentin JACQUET du Service Énergie, Forêt et Climat ;
  - ❖ La mutualisation de ce projet générerait des économies d'échelles car le projet ne coûte pas le double du montant proposé aux trois EPCI du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais ;
  - ❖ Le projet est intéressant pour les territoires investis dans une politique de transition énergétique ;
  - ❖ Toutefois, le succès d'un tel projet est conditionné par un plan de communication solide ainsi que des moyens permettant un accompagnement individuel des usagers dans leurs projets ;
- ✓ La mise en production de l'Observatoire Social Départemental et Portrait des Territoires ;
- ✓ Le déploiement de la Mobilité pour les thématiques Déchets, Transports en commun, l'Eau et l'ANC ;
- ✓ La transition progressive vers le Module Expert d'Operis dès la fin de l'année ;

- ✓ La mise en œuvre de modules complémentaires prioritaires pour Oxalis et le GNAU comme TIERS, ARCH et SIGN :
  - ❖ Les modules ARCH et SIGN, supposent la mutualisation d'un Système d'Archivage Électronique (SAE) ainsi que d'un parapheur électronique à l'échelle de GéoMAS ;
  - ❖ À ce propos, le Département des Hautes-Alpes proposera très prochainement la mutualisation d'un archivage intermédiaire numérique avec les collectivités intéressées via une convention.
  
- ✓ L'historisation des PLU disponible en version 2.5 du GEO Générateur qui sort en octobre 2023, sans surcoût dans le cadre de la maintenance évolutive. À noter que la configuration est à réaliser par nos soins grâce à la documentation ;
  
- ✓ L'exploitation des fichiers de rôle (taxes) à l'étude du comité de produit de Ciril GROUP en octobre 2023 ;
  
- ✓ Le contrôle automatisé des données, proposé par Mappia dans le cadre de la solution GOVALID, semble complexe à mettre en œuvre en raison de la politique commerciale qui se matérialise par un abonnement payant pour chaque utilisateur, prestataires privées compris. Un retour d'expérience de Durance-Lubéron-Verdon Agglomération est attendu dans le cadre du Réseau des Géomaticiens des Alpes-du-Sud ;
  
- ✓ La démarche commune de l'offre Open Data à l'échelle du dispositif GéoMAS ;
  
- ✓ L'éventuelle interface du GEO SI Routier avec Traf'X.

## BUDGETS PRÉVISIONNELS

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ Exercice 2024 :
  - ❖ La transition progressive vers le Module Expert d'Operis dès la fin de l'année dans le cadre de la maintenance évolutive ;
  - ❖ La mise en œuvre du Module TIERS dont la sortie est estimée à la fin juin 2024 ;
  - ❖ L'acquisition de la solution coéditée Numéris qui est déjà opérationnelle ;
  - ❖ Le déploiement de la solution GOVALID de Mappia ;
  
- ✓ Exercice 2025 :
  - ❖ La mise en œuvre du Module ARCH dont la livraison est estimée à la fin décembre 2024 ;
  - ❖ Le déploiement du module SIGN déjà opérationnel ainsi que d'une solution de parapheur électronique commun partagé à l'échelle du dispositif GéoMAS.

9<sup>ème</sup> COPIL

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ L'ordre du jour du 9<sup>ème</sup> COPIL planifié le 17 novembre 2023 de 14h00 à 16h00 sera le suivant :
  - ❖ Nouvelles demandes : présentation des nouvelles demandes officielles et vote sur le principe de réaliser une étude jusqu'à l'été 2024 accompagnée d'une feuille de route générale ;
  - ❖ État des lieux des versions et projets en cours : point sur la feuille de route 2023 validée au 8<sup>ème</sup> COPIL de GéoMAS, sur les versions installées et sur l'avancement des projets ;
  - ❖ Étude des besoins : présentation des projets résultant de l'étude des besoins conduite entre janvier et avril 2023 ;
  - ❖ Budget 2024 : proposition du budget 2024 et vote sur son approbation ;
  - ❖ Questions diverses : temps d'échange libre.

## ÉCHANGES ET DÉCISIONS

Les points suivants ont été abordés :

- ✓ Le COTEC est favorable à l'ensemble des nouvelles demandes et à la proposition du lancement d'une étude globale en COPIL mais il attache une grande vigilance à la concrétisation de ces projets ;
- ✓ Il n'a pas une vision expansionniste, même si l'attraction du dispositif est révélatrice de son succès et galvanise les équipes ;
- ✓ Les enjeux liés à la mutualisation sont nombreux, qu'il s'agisse des économies d'échelles, du partage intellectuel et technique, du rayonnement du dispositif ou encore de son poids face aux grandes institutions ;
- ✓ Toutefois, les participants craignent que l'intégration d'un grand nombre d'acteurs nouveaux et le doublement du périmètre ne mette en péril un dispositif mature, fonctionnel et satisfaisant ;
- ✓ Ils craignent également une influence importante de potentiels futurs acteurs et que les ambitions ne viennent mettre à mal l'organisation du dispositif existant ;
- ✓ Par ailleurs, aucun membre n'est prêt à changer d'outil ;
- ✓ L'intégration de nouveaux acteurs suscite beaucoup de questions techniques, d'organisation, de gouvernance, de représentativité, de finance, etc. qui feront l'objet de plusieurs scénarios ;
- ✓ De plus, le COTEC subodore un effet « boule de neige » d'organismes similaires comme les syndicats mixtes de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), d'électrification et/ou d'énergie, de PETR, de Parcs, etc. qu'il convient d'anticiper ;
- ✓ Pour conduire l'étude de l'ensemble de ces projets structurants, le recours à une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO) est discuté :
  - ❖ un œil extérieur pourrait être judicieux ;
  - ❖ cela aurait un coût qui pourrait toutefois gommer les économies d'échelles ;
  - ❖ par ailleurs, serait-il imputé aux nouveaux acteurs ou à l'ensemble et est-ce que le COPIL en accepterait la charge ?
  - ❖ quid de la neutralité de l'AMO en cas de financement par les nouveaux acteurs uniquement ;
  - ❖ en 9 ans de projet, l'équipe GéoMAS dispose d'une connaissance et d'une expérience du dispositif qui, sans doute, ne saurait être appréhendée par une AMO ;
- ✓ Enfin, concernant l'étude, des inquiétudes liées aux ressources humaines, notamment à la disponibilité de l'Unité GéoNumérique & Données du Département des Hautes-Alpes ou encore le suivi de ce projet par les référents territoriaux se posent : il ne faudrait pas qu'elle perturbe le bon fonctionnement et/ou ralentisse les projets actuels de GéoMAS.

Les points suivants ont été décidés :

- ✓ Des solutions devront être proposées dans le cadre du prochains COPIL :
  - ❖ Les ressources humaines actuellement insuffisantes pour assurer la réflexion globale ;
  - ❖ Le temps alloué par l'équipe GéoMAS au détriment du bon fonctionnement et des projets actuels de GéoMAS ;
  - ❖ La feuille de route globale (non détaillée) de l'étude ;
  - ❖ Le recours potentiel à une AMO ;
- ✓ Les scénarios proposés à l'issue de l'étude devront :
  - ❖ Assurer la sauvegarde du dispositif GéoMAS et de ses intérêts ;
  - ❖ Contraindre les conditions d'adhésions des organismes parapublics pour éviter la profusion ;
- ✓ Le Département des Hautes-Alpes doit transmettre la convention de mutualisation de l'archivage intermédiaire numérique ;
- ✓ La transmission de la première vague des états des sommes dues 2023 à la mi-octobre ;
- ✓ L'acquisition de GEO Key par l'Agglomération Gap-Tallard-Durance sur l'exercice 2024 ;
- ✓ La publication de la charte ANCT sur le site institutionnel de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon et la demande de dépublication d'une BAL pour tester la démarche ;
- ✓ Les référents territoriaux doivent transmettre au Département des Hautes-Alpes le retour de chacune de leur collectivité sur les projets à retenir au budget prévisionnel 2024 avant le 7 novembre 2023, délai de rigueur.

